
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2025-09-02

**Objet :
Acceptation d'un
don**

Date de
convocation
13/09/2025

Date d'affichage
20/09/2025

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 12
- présents : 9
- Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le treize septembre à neuf heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, HENGBART MICHEL, DUTOIT DANIELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : JONVILLE REGINE (POUVOIR PLANCQ CARMEN), KOUSSENS CHRISTIAN (POUVOIR CARY THERESE), CLEMENT PIERRE

Vu l'article L123-8, modifié par la loi n°2002-2 art 78 du 02 janvier 2002,

Vu l'article L 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Vice-Présidente explique que le CCAS a été destinataire d'un don de TP MAT à Templemars.

L'entreprise a effectué le débarras et la récupération de divers matériaux voués à la destruction suite au déménagement des services techniques. En compensation, elle a versé un chèque de 500€ au profit du CCAS.

La Vice-Présidente expose aux membres du conseil d'administration que le Président du CCAS dispose d'une compétence directe pour accepter à titre conservatoire les dons et legs.

Les membres du conseil d'administration se prononcent à l'unanimité pour l'acceptation de ce don de manière définitive pour un montant total de 500 € et l'autorisation de son inscription au budget en recettes du compte 7713.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.


Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du 22.07.1982
Pour le Président,
Par ordre,
La vice-Présidente



Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Par ordre,

La Vice-Présidente



Carmen PLANCQ